

DELEGATION DE Monsieur Amine SMIHI

D-2021/23

**Prévention de la Délinquance. Protocole de Rappel à l'ordre.
Autorisation. Signature**

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Cela permet au maire de procéder à une injonction verbale à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Dans le cadre de notre partenariat avec le Parquet, nous avons accepté de mettre en œuvre ce dispositif à Bordeaux en le centrant en direction des mineurs.

Il sera conduit par le Maire Adjoint à la Tranquillité Publique et à la Prévention et par les élus volontaires et formés à cette procédure.

Le rappel à l'ordre ne pourra être mobilisé en cas de plainte en cours ou si les faits sont de nature délictuelle et une consultation préalable du Procureur de la République sera effectuée avant toute convocation.

Notre intention est avant tout éducative et vise à responsabiliser les mineurs vis-à-vis de leurs actes d'incivilités ou de non-respect du cadre réglementaire municipal afin de limiter le nombre de faits restés sans suite ni sanction.

Le rappel à l'ordre sera mobilisé en cas de manquements à l'obligation scolaire répétée, d'incivilités ou de dégradations légères, de nuisances sonores, d'incidents aux abords d'établissements scolaires, ou encore de conduites à risque inquiétantes.

Ce sera également l'occasion de conforter et d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et de leur proposer s'ils le souhaitent un soutien et un suivi par les services appropriés.

Il s'agit donc d'une alerte solennelle qui, en cas de récurrence des faits, pourra faire l'objet d'un signalement au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou au Parquet mineur.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire.

- A signer le protocole de rappel à l'ordre lié à la présente délibération et tout autre document s'y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. SMIHI

Merci. Chers collègues, le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cela permet au Maire de procéder à une injonction verbale à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Dans le cadre de notre partenariat avec le Parquet, nous avons accepté de mettre en œuvre ce dispositif à Bordeaux en le centrant en direction des mineurs.

Il sera conduit par les élus volontaires et formés à cette procédure ainsi que moi-même.

Le rappel à l'ordre pourra être mobilisé en cas de plainte ou si les faits sont de nature délictuelle et une consultation préalable du Procureur de la République sera effectuée avant toute convocation.

Notre intention est avant tout éducative et vise à responsabiliser les mineurs vis-à-vis de leurs actes d'incivilités ou de non-respect du cadre réglementaire municipal afin de limiter le nombre de faits restés sans suite ni sanction.

Le rappel à l'ordre sera mobilisé en cas de manquements à l'obligation scolaire aussi répétés, d'incivilités ou de dégradations légères, de nuisances sonores, d'incidents aux abords d'établissements scolaires, ou encore de conduites à risques inquiétantes.

Ce sera aussi l'occasion de conforter et d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants puisqu'ils seront présents en cas de convocation, et de leur proposer, s'ils le souhaitent, un soutien et un suivi par les services appropriés.

Il s'agit donc d'une alerte solennelle qui, en cas de récurrence des faits, pourra faire l'objet d'un signalement au service de l'Aide sociale à l'Enfance ou au Parquet mineur.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de rappel à l'ordre lié à la présente délibération et tout autre document s'y afférant.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Amine. Qui souhaite intervenir ? Monsieur SKALLI.

M. SKALLI

Oui Monsieur le Maire, je me félicite que vous preniez en compte, à travers cette délibération, les mesures exceptionnelles vis-à-vis des problèmes de délinquance et d'insécurité que notre ville connaît depuis des mois. Espérons qu'avec votre autorité, les incivilités diminueront. Vous nous avez montré de quoi vous étiez capables tout à l'heure avec l'équipe de Nicolas FLORIAN, nous vous faisons confiance.

Monsieur le Maire, franchement, comment imaginer que cette délibération soit à la hauteur des enjeux sécuritaires dans notre ville, et nous savons que vous n'en êtes pas comptable. Au moment où elle se dégrade chaque jour un peu plus, où plus aucun quartier ne semble finalement épargné, au moment où elle se traduit à présent par des morts, pardonnez-moi, mais je trouve cette délibération finalement un peu en deçà des attentes des Bordelaises et des Bordelais.

Depuis des mois, nous n'avons eu cesse de vous alerter. Depuis des mois, nous vous avons proposé d'avoir un débat complet au sein de cette assemblée pour que, collectivement, nous puissions répondre à cette autre urgence pour nos concitoyen.ne.s dans toutes ses dimensions. Depuis des mois, nous portons à votre connaissance des propositions balayées à chaque fois d'un revers de la main, et puis, finalement, quand on regarde le bilan de ces 7 mois à la tête de cette ville, deux délibérations : une sur le recrutement de deux médiateur.trice.s, et celle-ci que vous nous proposez aujourd'hui pour le rappel à l'ordre. 9 mois pour organiser un CLSPD que vous avez planifié au mois de mars, 7 mois pour un certain nombre d'effets d'annonces.

Où est le bleu que vous nous aviez promis dans la ville, au moment où vos propres agents municipaux de la Police municipale refusent désormais d'aller dans certains quartiers ? Où sont les médiateur.trice.s ? Quand allez-vous porter ici, dans ce Conseil, des délibérations à la hauteur des enjeux et des urgences ?

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur SKALLI. Oui, Thomas CAZENAVE, après on répondra globalement. Je répondrai aussi.
Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Oui, je voudrais compléter l'intervention d'Aziz SKALLI pour revenir à mon propos introductif de ce Conseil municipal. En effet, nous avons demandé, depuis des mois, qu'il y ait un Conseil municipal dédié à la sécurité. Non pas que ce sujet n'ait pas été évoqué au gré des délibérations, mais qu'à un moment, on ait un document, vos engagements, vos objectifs en matière effectivement de recrutement en l'état d'avancement, la vidéoprotection, en matière d'organisation de la Police municipale. Nous proposons l'organisation autour de micro-quartiers. Est-ce que vous êtes ou non favorable à l'expérimentation d'une police des transports à l'échelle métropolitaine ?

Bref que l'on ait ce moment d'échange formalisé, concret sur la base de propositions écrites et contradictoires. Je le dis pour dissiper un certain malentendu parfois. On a eu l'occasion de vous le demander, ce Conseil municipal extraordinaire, que ce soit en réunion des Présidents de groupe, que ce soit par écrit. Qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, je considère que nous avons, en dehors des échanges par voie de presse, eu l'occasion à de nombreuses reprises de vous demander l'organisation de ce débat parce que l'on pense que ce sujet-là est pour un certain nombre de concitoyen.ne.s un sujet d'inquiétudes sur lequel ils.elles attendent des réponses concrètes et sur lequel il puisse y avoir un débat et aussi de propositions que vous ne portez pas aujourd'hui et que nous pourrions porter à l'occasion de ce débat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci. Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Nous aussi, on n'est pas satisfait de la délibération, mais pas du tout dans le sens du groupe de CAZENAVE et compagnie. On n'est pas du tout d'accord. On n'est pas pour plus de bleu, on n'est pas pour plus de leçons de morale ou plus de répression. Nous, ce que l'on reproche à la délibération, c'est... certes, on reconnaît une parole qui correspond plus à ce que l'on a envie de dire, plus souple, plus respectueuse, mais justement cette phrase qui a été lue par Amine SMIHI, il y a quelques minutes là : « Notre intention est avant tout éducative et vise à responsabiliser les mineur.e.s ». Pourquoi pas ? Mais il y a toujours ce ton aussi un peu au-dessus. « On va responsabiliser ». La question qui se pose derrière, c'est « Qui est là pour responsabiliser les pouvoirs politiques ? » parce que l'absence de ces discussions-là, ce sont les questions sociales. On peut faire la leçon aux jeunes qui ne sont pas sympas, pas poli.e.s, pas respectueux.euses, qui font des incivilités. On pourrait discuter aussi du chômage, de la pauvreté, des logements insalubres, de la concentration des populations dans des cités qui ne sont pas vivables. Et cela, on n'en parle pas. Donc, on fait la leçon. Quand on est de Droite, quand on est un peu du côté des privilégié.e.s, on fait les malin.ign.e.s, et puis on va faire la leçon à des jeunes qui galèrent. C'est assez insupportable.

On peut très bien effectivement parler comme par la délibération, mais derrière, il faut que l'on discute aussi sérieusement de quels moyens on donne pour, un moment donné, changer la vie des gens. On peut écraser les gens, les insulter, les condamner à la pauvreté, et puis après on va dire : « Mais non, il faut que vous soyez gentil.le.s quand même. » Non, des fois, il y a envie d'envoyer bouler ce monde-là qui est pourri. Du coup, comment on fait pour y répondre ? Ce ne sont pas juste des phrases comme cela. C'est aussi comprendre qu'il y a des responsabilités politiques, comprendre que celles et ceux qui sont au pouvoir, celles et ceux qui ont les manettes, ils.elles ont un rôle à jouer pour améliorer la vie des

gens, et je crois que c'est cela qui se joue aussi là-dedans. Donc, la morale de Droite ou la morale du.de la petit.e riche qui méprise celle ou celui qui est en-dessous, il y en a un peu le ras-le-bol. À moment donné, il faut changer de ressort. Il faut arriver à discuter de tout ce qui n'a pas été fait pendant des tas d'années parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, on paie des politiques ultralibérales, des politiques de destruction des services publics, des politiques qui ont écrasé les gens, qui ont discriminé, qui ont broyé tout cela, et après, on peut constater les dégâts.

Il y a une urgence, vraiment il n'y a pas qu'à Bordeaux, on le voit. Les événements du 31 décembre et du 1^{er} janvier, la mort de Lionel, tout cela, c'est des révélateurs. Cela montre qu'il y a quelque chose qui est très grave, mais ce très grave-là, il est vécu par des gens au quotidien. Ce n'est pas dans cette assemblée-là qu'on le vit finalement, ou en tout cas que certain.e.s d'entre nous le vivent en direct. C'est pour cela qu'il y a besoin de poser ces problèmes-là, de tout mettre à plat, et ce n'est vraiment décidément pas plus de bleu qu'il faut, c'est plus d'éducateur.trice.s, c'est plus de services publics, c'est plus de boulot, c'est plus d'argent pour vivre, c'est plus de logements corrects, et c'est de cela qu'il va falloir que l'on discute vraiment.

M. LE MAIRE

Oui, Amine.

M. SMIHI

Merci. Juste, Monsieur POUTOU, tout ce que vous venez de décrire, c'est à peu près le cumul de toutes les feuilles de route que nous portons, et cette vocation d'accompagner la question sociale dans cette ville, je crois que nous en faisons la preuve tous les jours.

Je suis un peu perturbé par l'accumulation des propos qui nous sortent un peu du contexte, mais je voudrais juste rappeler que ce n'est pas parce que nous ne déposons pas une délibération au Conseil municipal que nous ne travaillons pas. Tout le travail que nous faisons ne donne pas forcément lieu à une délibération. Donc, je vous rassure, nous sommes bien au travail. Nous accompagnons. Nous préparons.

Nous avons entendu Monsieur CAZENAVE, je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez effectivement demandé un débat, un Conseil municipal spécial, celui-là parmi d'autres. Lorsque vous nous avez envoyé des courriers, nous y avons répondu. La difficulté que nous avons dans votre demande, c'est que nous comprenons derrière où vous voulez en venir. C'est-à-dire que vous faites d'une préoccupation majeure des Bordelais une occasion de dérouler un tapis rouge à une certaine politique et à une certaine polémique. Et comme à chaque fois que nous nous approchons d'une grande échéance électorale nationale, cela y est, le thème de la sécurité devient la grande obsession de celles et ceux qui, quand ils-ou elles sont au pouvoir, s'occupent à supprimer le nombre de policiers, fermer des commissariats, et puis avoir un grand discours une fois qu'ils-ou elles sont dans l'opposition pour nous expliquer qu'il faut revenir à l'ordre, à la sécurité, etc.

Donc, oui, nous n'allons pas vous faire le plaisir de vous offrir une tribune pour faire de la polémique politicienne. C'est un fait. Pour le reste, nous travaillons. (*applaudissements dans la salle*) Merci beaucoup. Attendez, je n'ai pas fini. Le reste est encore mieux. Pour le reste, nous y travaillons et nous sommes déterminés tant sur-le-champ de la tranquillité publique et de la sécurité que celui de la prévention de la délinquance.

Enfin, Monsieur SKALLI, votre proposition était fort louable, mais Monsieur FLORIAN n'étant pas mineur, le rappel à l'ordre ne s'applique pas à lui.

M. LE MAIRE

Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Oui, je souhaiterais répondre à Monsieur SMIHI qui vient de reconnaître... enfin, j'ai une réponse à mon courrier : il n'y aura pas de débat sur la sécurité.

M. LE MAIRE

Monsieur CAZENAVE, il y a eu un débat le 29 septembre...

M. CAZENAVE

Monsieur le Maire, non, on ne veut pas juste des propos comme cela. On veut une feuille de route, le nombre de caméras de vidéosurveillance, cela marche, cela ne marche pas. Est-ce que vous êtes favorables à l'expérimentation d'une police de transport ? Est-ce qu'on va floter la Police municipale ? À quelle maille ? Quelle taille des quartiers ? Ce sont des questions légitimes.

Et alors la petite analyse, entre les lignes, politique de Monsieur SMIHI qui explique que l'on porte ce débat parce que l'on veut faire de la politique politicienne pour des échéances à venir, c'est naturellement très injurieux pour nous, mais, cela à la rigueur, j'ai l'impression que cela ne va pas vous émouvoir, et ce n'est pas très grave. Je crois qu'on se fait juste le porte-parole - c'est pour cela que l'on a été élu.e.s - des Bordelais.e.s qui s'inquiètent de ce sujet-là et qui considèrent que comme vous, on est tout aussi légitimes pour en débattre ici. On représente les Bordelais.e.s. Vous ne représentez pas tous les Bordelais.e.s. Et les Bordelais.e.s qui ont voté pour nous, ils.elles souhaitent que l'on ait ce débat. Et la seule instance et enceinte légitime pour l'avoir, c'est le Conseil municipal. Mais j'ai eu la réponse à ma question : il n'y aura pas, pour le coup, Monsieur le Maire, pour des raisons politiques, de débat ici au Conseil municipal sur la sécurité sur votre propre feuille de route, vos objectifs. Vous ne répondez pas non plus aux propositions concrètes que l'on a faites. Je vous disais : « Est-ce que vous êtes favorables à l'expérimentation de la police des transports ? » Oui, non, quand est-ce que l'on en débat ? Je trouve que le sous-entendu, la malice politique que vous nous accordez derrière cette proposition de débat en dit long sur à la fois - et j'en reviens à mon propos initial - le rôle que vous attendez de ce Conseil municipal. Pas grand-chose en fait, voire rien puisque vous estimez illégitime que nous portions ici des préoccupations des Bordelaises et des Bordelais.

M. LE MAIRE

Je vais vous dire, Monsieur CAZENAVE, je comprends que ce soit frustrant quand on est dans l'opposition de ne pas fixer l'ordre du jour du Conseil municipal. L'ordre du jour du Conseil municipal est la prérogative du Maire, c'est ce que j'essaie de faire. Vous m'avez demandé un débat sur la sécurité, il a eu lieu le 29 septembre. Vous en avez été insatisfait parce que vous n'aviez pas une réponse à vos questions, je le comprends parfaitement, mais vous n'allez pas revenir à chaque fait divers pour me dire : « On veut un nouveau débat sur la sécurité. » On peut l'avoir régulièrement ce débat sur la sécurité. On a un débat sur la sécurité sanitaire pratiquement à chaque Conseil municipal. C'est un débat préoccupant la sécurité sanitaire. On a des Conseils municipaux, vous n'allez pas nous demander tous les trimestres un débat sur la sécurité, je suis désolé, vous serez foncièrement déçu. Et si on en faisait un, vous seriez encore déçu parce que l'on n'aurait pas répondu à l'intégralité de vos questions.

Laissez-nous aborder le thème de la sécurité sous l'angle que nous avons choisi. On a choisi ce thème. Je pense qu'Amine SMIHI a donné un certain nombre de réponses qui ne sont pas forcément celles que vous attendiez. Je suis capable de vous comprendre, mais laissez-nous un peu aussi la maîtrise des propos que l'on peut tenir, et vous n'êtes pas le seul à vous préoccuper de sécurité. Je pense qu'Amine SMIHI est un élu qui est très investi dans la sécurité et on en parle régulièrement, Thomas CAZENAVE, de sécurité dans ce Conseil municipal. Donc je ne vous laisserai pas dire que nous n'accordons pas à ce sujet l'importance qu'il mérite. Je reviendrai pour terminer ce débat parce qu'il va falloir le clôturer aussi, sur la délibération dont vous avez peu parlé, Aziz SKALLI en a parlé pour dire qu'elle était bien, je crois, mais bon parlons aussi des délibérations qui nous sont proposées plutôt que de refaire un débat qui a déjà eu lieu cent cinquante fois. Voilà.

Harmonie souhaite prendre la parole.

MME LECERF

Oui, sur la délibération, il faut préciser quand même que le rappel à l'ordre n'est qu'un moyen de prévention de la délinquance. Le rappel à l'ordre n'a pas pour objectif de punir des actes criminels puisque là, il est fait référence à des actes criminels, mais de prévenir des jeunes qui sont en difficulté. C'est aussi le moyen de tendre la main à l'occasion de ce rappel à l'ordre à des parents en difficulté et de leur ouvrir la porte des services sociaux si le besoin est identifié.

Monsieur POUTOU, la prévention c'est bien aussi. La prévention, c'est éviter que des jeunes en galère ne finissent à Gradignan après la bêtise de trop. La prévention est une mesure sociale.

M. LE MAIRE

Merci. Oui Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Justement, même la sécurité dans le mot de CAZENAVE, c'est des caméras, c'est des flics. Ils sont complètement aveugles et ne comprennent pas du tout la situation, et cela ose parler au nom des Bordelais.e.s. Au nom de vos électeur.trice.s peut-être, au nom des Bordelais.e.s droitier.ère.s ou des Bordelais.e.s un peu privilégié.e.s, mais la préoccupation des habitant.e.s, c'est toujours difficile à dire. Laquelle est la première ? Des sondages avaient été faits, et je crois que Bordeaux faisait partie de ces villes où l'insécurité était la moins importante dans les préoccupations de la population. C'est vrai que depuis quelque temps, on a eu pas mal d'histoires un peu amplifiées aussi par la couverture médiatique parce que l'on parle beaucoup plus facilement d'un coup de couteau à Saint-Michel, ou évidemment le drame de Lionel, ça, c'était normal. Et on parle quand même moins facilement des licenciements, des abus patronaux parce que la délinquance, elle n'est pas que dans les quartiers populaires, la délinquance, elle est aussi chez les riches, chez les possédant.e.s. Cela licencie n'importe comment dans l'illégalité totale. On peut reparler de FORD où là les pouvoirs publics demandent moins les caméras dans les bureaux des actionnaires des multinationales. Ils demandent moins de policiers quand il s'agit de faire respecter le droit du travail. Mais le problème que l'on a, c'est toujours celui-là. A un moment donné, la réponse et la vraie réponse, ce sera que l'on puisse avoir du boulot, que l'on puisse avoir un salaire correct, que l'on puisse avoir un logement correct et tant que l'on n'a pas cela, on aura des problèmes malheureusement d'incivilités, voire plus.

Donc, je réinsiste là-dessus parce qu'il y a soit la vision d'en haut, du monde d'en haut qui méprise le monde d'en bas, qui fait la leçon alors que cela mériterait d'aller vérifier d'un peu plus près s'ils.elles ne sont pas un peu délinquant.e.s parce que je pense aux macronien.ne.s. Dans le gouvernement macronien, combien de mises en examen ? Combien de petit.e.s tricheur.euse.s, de petit.e.s délinquant.e.s en puissance ? C'est aussi de cela qu'il faudrait que l'on arrive à discuter. Donc, il faut toujours à mon avis rappeler cela, il y a urgence, et pour cela, Harmonie LECERF, c'est la prévention, oui, mais la prévention avec une véritable politique sociale derrière, pas juste une ou deux phrases, pas juste une ou deux mesures qui permettraient finalement de faire bonne figure. Donc derrière, oui, il y a du dégât et les dégâts, il faut y répondre dès maintenant.

M. LE MAIRE

Merci. Madame FABRE.

MME FABRE

Je n'accepte absolument pas d'être traitée comme cela. Donc, déjà Monsieur le Maire, je vous demande solennellement de bien vouloir recadrer Monsieur POUTOU parce qu'en parlant...

M. LE MAIRE

Monsieur POUTOU n'est pas de mon groupe...

MME FABRE

Non, mais vous êtes quand même le chef d'orchestre de ce Conseil municipal. On ne s'adresse pas à un.e autre élu.e en disant : « Cela ose », en l'appelant par son nom de famille, en expliquant le haut, le bas... Ça va, un peu de respect. On représente aussi des électeur.trice.s. Je pense qu'il faut un recadrage. Voilà, je vous le demande. Est-ce que vous allez le faire ou pas ? Je n'en sais rien, mais je vous le demande.

Deuxièmement, je ne sais plus quoi faire. Honnêtement, si dès que l'on prend la parole pour porter une expression ou pour porter une proposition, c'est un procès d'intention que l'on nous fait, c'est-à-dire que l'on est là pour des questions politiques, ce n'est pas possible. À quoi sert un Conseil municipal si on ne peut pas avoir des expressions contradictoires entre plusieurs groupes politiques qui représentent des électeur.trice.s. On représente des électeur.trice.s, Monsieur SMIHI. Donc, on a le droit de s'exprimer. Et quand on s'exprime, on ne le fait pas pour des raisons politiques, on le fait pour représenter nos électeur.trice.s. Que vous ayez ces procès d'intention-là, c'est juste insupportable. C'est une marque de mépris à l'égard des électeur.trice.s, à l'égard des élu.e.s. Je ne comprends pas que l'on soit à ce niveau-là de manque de respect de la part des institutions de la République. Moi, franchement, je suis scotchée. Qu'est-ce que l'on fait ? On vient ou on ne vient pas la prochaine fois ? Si dès que l'on prend la parole, on a un procès d'intention, ce n'est pas possible. Voilà, on ne peut pas avancer comme cela. Je m'arrête là parce qu'honnêtement je suis dégoûtée.

M. LE MAIRE

Je vais vous répondre Madame FABRE. Vous souhaitez un débat sur la sécurité, très bien. C'est un débat qui est souvent passionnel. Vous dites qu'il faut accepter des débats. Acceptez que les gens abordent ces débats pas forcément avec vos mots. Je reconnais que les vôtres sont beaucoup plus feutrés, mais acceptez que les autres débattent aussi avec vous, avec leurs mots et leurs idées qui ne sont pas du tout les vôtres. C'est cela la richesse du débat. Vous ne pouvez pas nous réclamer des Conseils municipaux pour la sécurité, et quand il a lieu, dire : « On ne veut pas entendre cela. On n'est pas respecté.e.s, etc. » Soyez un peu démocrate aussi. Allez jusqu'au bout de vos idées. On a un débat que je trouve intéressant sur la sécurité. Je considère que vos propos sont intéressants, comme d'autres, et on échange tranquillement.

Monsieur CAZENAVE veut dire autre chose ? Attendez, avant de vous donner la parole, j'ajouterai quelque chose qui devrait vous satisfaire, je l'espère. Il y a un outil que nous a donné le législateur pour parler de sécurité, c'est le CLSPD. C'est un outil qui a un avantage énorme. Cela permet de réunir autour de la table tous les agents de la prévention, de la répression pour parler de sécurité. J'ai regretté que, dans la précédente mandature, il ait été réuni pour la dernière fois il y a 3 ans, ce CLSPD. Nous, on va les réunir le 11 mars à 15 h 18, je peux même vous dire... Vous êtes invités... Ah oui, c'est à 18 heures, excusez-moi, je suis fatigué. On est très précis, chez vous. En le disant, je me disais aussi... Un peu d'humour en fin de conseil, cela ne fait pas de mal. Donc vous êtes invités. Je crois que c'est Aziz SKALLI d'ailleurs qui est membre. Donc, là, vous verrez, on aura un vrai débat sur la sécurité et non pas entre nous avec des professionnel.le.s, je pense que ce sera beaucoup plus riche, et cela évitera peut-être des propos qui vous paraissent un peu excessifs. Donc, vous l'aurez, Monsieur CAZENAVE, le débat sur la sécurité dans un cadre un peu plus innovant que ce Conseil municipal. Je suis persuadé qu'Aziz SKALLI viendra et il vous représentera.

M. CAZENAVE

J'ai deux remarques. Effectivement, je rebondis sur la tenue des propos. Je me fiche pas mal de ce que POUTOU - puisque je vais l'appeler par son nom de famille compte tenu du fait qu'il ne veuille pas mettre de prénom ou d'autres dénominations devant - pense de moi ou bien de notre groupe. Le seul sujet, c'est que nous représentons des Bordelais.e.s.

M. LE MAIRE

Oui, comme tout le monde.

M. CAZENAVE

Le sujet de la légitimité ne se pose pas. Effectivement, il vous appartient d'assurer la bonne tenue de ces débats. Et je trouve que les mots qui ont été prononcés, « les délinquants », « le monde d'en haut versus le monde d'en bas », n'honorent pas cette enceinte, méritaient un recadrage, mais ce n'est pas là-dessus que je vais vous interpeller parce que je ne me fais pas d'illusion sur le fait que vous recadriez ceux-ou celles qui devraient l'être.

En revanche, le CLSPD, puisque c'est de cela dont on parle, ce n'est pas une grande innovation, cela existe par la loi, ce n'est pas le Conseil municipal. Et quand vous dites : « On l'a, mais vous n'êtes pas d'accord. » Non, Monsieur le Maire, on ne l'a pas, le débat. On est en train de débattre de l'opportunité d'un débat. Ce n'est pas un débat. Ce n'est pas le fond du débat.

M. LE MAIRE

C'est vous qui l'abordez comme cela.

M. CAZENAVE

Et vous me dites : « Mais cela ne vous plaît pas ce que l'on dit. » Quand est-ce que l'on pourra avoir un débat de fond sur où vous en êtes ? Comment vous allez organiser concrètement la Police municipale ? Que faites-vous de nos propositions ? On en est où de la vidéosurveillance, très concrètement ? J'ai eu la réponse. J'ai compris pourquoi vous ne vouliez pas dans cette instance-là, parce que Monsieur SMIHI, vous pensez que nous allons en faire une tribune. Donc, en fait, le débat vous dérange, et c'est cela qui me choque. On peut ne pas être d'accord, Monsieur le Maire. On peut ne pas être d'accord, mais faut il que l'on ait ce débat, et vous le refusez.

M. LE MAIRE

Non, on ne refuse rien du tout. Moi, je suis d'accord pour dire « On représente toutes et tous ici les Bordelais.e.s ». Il n'y a pas d'exclusif. Les un.e.s les représenteraient plus que les autres, c'est la diversité des habitant.e.s qui est représentée dans ce Conseil municipal, et je pense que c'est une bonne chose.

Dans un débat, Monsieur CAZENAVE, il ne faut pas tout attendre des autres. Cela fait à peu près 20 minutes que l'on parle de cela, un peu à votre initiative, je n'ai pas encore entendu la moindre proposition de votre part.

M. CAZENAVE

Faux, Monsieur le Maire. L'expérimentation de la Police des transports.

M. LE MAIRE

Proposez-nous !

M. CAZENAVE

Non, ce n'est pas vrai. L'organisation à l'échelle des micro-quartiers. Ce n'est pas vrai, on vous a même fait un courrier dessus avec nos propositions. Ce n'est pas vrai. Vous ne nous écoutez pas.

M. LE MAIRE

Allez, on va essayer de terminer ce débat. Monsieur BOUDINET, vous souhaitez intervenir ou non ?
Oui, vous souhaitez intervenir.

M. BOUDINET

Oui, nous, c'était simplement pour dire qu'effectivement, on considère que le « ouah ouah » de la Droite, qu'elle soit la Droite capitaliste ou la Droite conservatrice, sur le fait qu'il n'y a pas de débat alors que justement, on est en train d'avoir un débat avec de véritables arguments, bon, cela suffit au bout d'un moment. C'est bon, proposez effectivement ce que vous avez à proposer. Nous, on propose, on n'arrête pas de le faire. On impose le débat. Si vous voulez, on vous donne des cours sur comment on organise un débat dans un Conseil municipal. On n'arrête pas de faire cela.

M. LE MAIRE

C'est bon, on va terminer. Delphine JAMET, Amine, un propos apaisant pour terminer.

M. SMIHI

Nous sommes, bien évidemment, tout à fait ouverts au débat, et tout à fait prêts à entendre vos propositions. Simplement lorsqu'elles ont une finalité qui ne concerne pas la réalité des Bordelais et que vous voulez en faire un outil, forcément, nous vous répondons avec le même registre.

Vous nous avez envoyé des courriers, nous y avons répondu. Quand nous avons été sollicités sur la loi globale, nous avons fait le travail.

Par ailleurs, je vous rappelle juste puisque vous semblez croire que lorsque nous ne sommes pas en Conseil municipal, nous ne travaillons pas. Heureusement, nous ne faisons que cela le reste du temps. Je vous informe qu'un diagnostic local de sécurité a été commandé et lancé, qu'il va permettre d'aborder un débat serein avec l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance et de la question de la sécurité sur notre territoire que vous y serez associé, écouté, respecté même si nous n'avons pas les mêmes valeurs.

M. LE MAIRE

Avant de terminer, je vais clôturer ces débats.

Madame FABRE, je m'adresse à vous, je m'adresse à Monsieur POUTOU. Je pense qu'effectivement, il convient que, dans cette enceinte, il y ait du respect des un.e.s et des autres. On ne s'adresse à personne en l'appelant « ça », « ça » n'est pas une foule, donc Monsieur POUTOU, je vous demande de veiller à vos propos. Vos idées naturellement, vous avez parfaitement le droit de les exprimer et d'échanger, je pense qu'un plus grand respect des personnes s'impose. Si vous pouvez éviter de les interpeller en disant « ça ». Si vous pouvez éviter également d'appeler les gens par leur nom de famille, je trouve que c'est quand même plutôt désobligeant dans le cadre d'un débat municipal. Je ne suis pas adepte des recadrages, mais je suis adepte du franc-parler. Donc, je vous dis vraiment ce que je pense. Nos débats en gagneraient aussi si les un.e.s et les autres en gagnent en respect mutuel.

Ceci étant dit, pour terminer le débat et le clôturer, je vous rappelle que la délibération portait sur les possibilités pour le Maire d'intervenir dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais du protocole de rappel à l'ordre. Je tiens à vous dire que je trouve que c'est une très bonne délibération. Sachez que chaque fois que la loi me donnera la possibilité d'intervenir au niveau de ce qui me paraît important dans le traitement de la délinquance bordelaise, je m'y engouffrerai et je ferai en sorte que le Maire de Bordeaux, dans le cadre des possibilités légales qui lui sont offertes, puisse intervenir non pas pour faire le travail des autres, mais pour agir conformément aux termes de la loi. C'est une proposition qui m'a été faite, et effectivement je suis heureux d'y avoir répondu favorablement. Cela prouve l'intérêt que nous portons toutes et tous au traitement de la délinquance et notamment de la prévention.

Ceci étant dit, je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Sylvie SCHMITT, délibération 24 : « Transfert de locaux scolaires et modification de la sectorisation scolaire. »



PROTOCOLE ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
ET LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux est dotée d'un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** qui a pour vocation d'être le cadre de l'action concertée des différents acteurs œuvrant pour la lutte contre la délinquance. Il permet de fixer les objectifs à atteindre et définit les stratégies en matière de lutte contre la délinquance. Il organise également la coopération entre les acteurs de l'Etat et les acteurs économiques, sociaux et associatifs du territoire.

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relatif à la prévention de la délinquance place le Maire au centre du dispositif de prévention de la délinquance. Dans ce cadre, a été notamment institué le « rappel à l'ordre ». Il s'agit de conférer aux maires non pas un instrument répressif, mais un outil de prévention de proximité.

En application des articles L. 132-7 et suivants du code de la sécurité intérieure, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le Maire peut convoquer leur(s) auteur(s), en présence de ses représentants légaux, afin de l'enjoindre de manière solennelle, à se conformer aux règles de la vie en société et à faire preuve de civisme. Cette injonction verbale est aussi l'occasion de rappeler les différentes possibilités d'accompagnement éducatif proposées localement ainsi que le soutien aux parents.

Comme convenu dans les textes, mais aussi dans le cadre des excellentes relations de travail entre le Parquet de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, il est entendu ce qui suit :

Article 1 :

Ce rappel à l'ordre ne peut intervenir que pour des troubles mineurs : incivilités, atteintes aux biens, dégradations mineures, nuisances sonores, etc...

Article 2 :

Localisation des faits concernés : sur un lieu public ou exceptionnellement dans un espace collectif privé repéré par le C.L.S.P.D comme zone sensible. Dans ce dernier cas, le rappel à l'ordre se fait en présence du responsable de cet espace (ex : bailleur). La/ou les personne(s) invitée(s) à ce rappel à l'ordre en sont informée(s) au préalable.

Article 3 : Domaine d'exclusion d'un rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse exclue :

- S'agissant des faits susceptibles d'être qualifiés de crime ou délits,
- Lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,
- Lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Article 4 : Relations avec l'autorité judiciaire

Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être apportées par le Parquet de Bordeaux, il est convenu que la mise en place du rappel à l'ordre sera précédée de vérifications faites directement par les services de la Ville auprès des victimes, qu'aucune plainte n'ait été déposée auprès du commissariat/brigade de gendarmerie, qu'aucune procédure d'enquête n'ait été engagée par la Police Nationale/Gendarmerie Nationale.

Après ces vérifications, la Ville consultera le Parquet de Bordeaux quant à l'opportunité de ce rappel à l'ordre. La consultation du Parquet de Bordeaux se fera au travers d'un mail adressé au Parquet à l'aide de l'imprimé en annexe envoyé à l'adresse mail suivante :

- std-mineurs.tj-bordeaux@justice.fr

L'avis du Parquet sera retransmis à la Ville de Bordeaux par mail dans un délai maximum d'une semaine à l'adresse mail suivante :

- a.smihi@mairie-bordeaux.fr

L'absence de réponse du Parquet dans le délai convenu vaudra acceptation (Voir échange d'informations Ville de Bordeaux/Parquet de Bordeaux)

Article 5 : Conduite du rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre est verbal. L'auteur des faits est convoqué à un entretien par courrier officiel après consultation du Parquet. Les parents ou le responsable éducatif de l'auteur sont destinataires d'une copie du protocole. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

Article 6 : Déroulement de l'action

1. Présentation des objectifs globaux du rappel à l'ordre lors de l'entretien avec les auteurs.
2. Rappel des faits.
3. Expression des auteurs, et le cas échéant de leur famille. Prise en compte de leurs suggestions.
4. Présentation d'une réponse type d'un rappel à l'ordre faite par le Maire, Président du CLSPD de Bordeaux, ou de son représentant.
5. Un courrier leur est envoyé dès que la proposition est clairement définie.

Article 7 :

Le Maire de Bordeaux et le Procureur de la République de Bordeaux conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD.

En outre, un bilan statistique trimestriel écrit des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisés par la Ville de Bordeaux et transmis au Parquet de Bordeaux dans le mois suivant la date d'échéance.

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an au terme de laquelle il fera l'objet d'une évaluation et pourrait être dénoncé. Dans le cas contraire, il se renouvellera par tacite reconduction.

Madame Le Procureur de la République

Monsieur Le Maire de Bordeaux